

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°301/2022

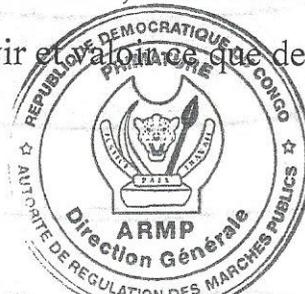
A la Société CONGO MOTORS

Après avoir reçu le contrat du marché n° 021/2018, conclu avec le Ministère du Plan, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent soixante-quatre millions sept cent nonante sept mille quatre cent treize septante neuf centimes (164.797.413,79 CDF) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 1.153.581,89 (francs congolais un million cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-un, quatre-vingt-neuf centimes)

Fait à Kinshasa, le 12/10/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i